

Une nouvelle approche de la stratégie maritime pour la région atlantique

2020/2276(INI) - 14/09/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 664 voix pour, 8 contre et 21 abstentions, une résolution sur une nouvelle approche de la stratégie maritime pour la région atlantique.

Les députés ont salué la première stratégie atlantique et le travail réalisé par tous les acteurs institutionnels et non institutionnels, aux différents échelons depuis 2013. Ils ont toutefois regretté que les résultats généraux étaient très éloignés du potentiel du plan d'action et déploré l'absence de dotation budgétaire du plan d'action et la complexité de son système de gouvernance.

Constatant avec inquiétude les effets du Brexit et de la pandémie de COVID-19 sur les zones maritimes et côtières de l'Atlantique, les députés estiment que la cohésion économique, sociale et territoriale de ces territoires pourrait être compromise, avec un risque majeur d'accélération des tendances au dépeuplement.

Observations et recommandations sur le nouveau plan d'action pour l'Atlantique 2.0

Tout en saluant la révision du plan d'action, le Parlement a demandé la mise en œuvre d'actions concrètes découlant directement de la stratégie en regrettant qu'aucun financement n'ait été affecté dans le budget de l'Union au plan d'action. Il a recommandé que les **possibilités de financement au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027**, tels qu'Interreg, le Fonds européen de développement régional, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe et Horizon Europe, favorisent les appels à projets qui abordent les défis de nature multidimensionnelle des régions atlantiques.

La résolution a insisté sur l'importance d'accroître les **synergies entre les différents fonds, stratégies et programmes européens** et souligné que la stratégie pouvait encourager la planification conjointe et le développement des secteurs de l'économie bleue dans la région atlantique, en suivant les meilleures pratiques de planification collaborative de l'espace maritime et en mettant l'accent sur les préoccupations liées à l'environnement, à la biodiversité et au climat.

Le Parlement a en particulier recommandé :

- de renforcer l'intégration des **régions ultrapériphériques** (RUP) dans la nouvelle stratégie dans la mesure où ces régions sont fortement dépendantes de l'économie bleue pour leur durabilité socioéconomique et abritent une part importante de la biodiversité de l'Union;
- d'élaborer une **stratégie industrielle** au niveau de l'Atlantique, avec une forte composante environnementale et socio-économique durable de l'économie bleue;
- d'inclure les secteurs essentiels de **la pêche durable et de l'aquaculture** dans la nouvelle stratégie;
- de développer un **tourisme durable, intelligent et de qualité**, étant donné qu'il s'agit d'un secteur essentiel de l'économie bleue.

Pilier I: Les ports en tant que points d'entrée et plateformes pour l'économie bleue

Le Parlement a mis l'accent sur l'importance d'améliorer le rôle des ports de l'Atlantique et sur la nécessité d'investir dans des infrastructures intelligentes, ainsi que sur l'importance de développer les ports, y compris les ports verts, et de les gérer de manière durable. Il a suggéré:

- d'inclure dans le nouveau plan d'action davantage de mesures visant à promouvoir la connectivité entre les ports et les aéroports, le cas échéant, en renforçant leur durabilité;
- de mener à bien les projets prioritaires inclus dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) pour le corridor atlantique, en particulier dans les zones transfrontalières;
- de promouvoir le développement complet des autoroutes de la mer du RTE-T reliant les îles au continent et à investir dans ce domaine;
- d'élaborer des stratégies visant à supprimer les goulets d'étranglement ferroviaires, de développer les liaisons ferroviaires à haute vitesse et la mise à niveau des lignes conventionnelles.

Pilier II : Compétences bleues de demain et connaissance des océans

La résolution a souligné qu'une éducation et une formation spécifiques sur l'économie bleue, notamment à travers le Fonds social européen plus, contribueraient à sensibiliser aux écosystèmes marins et à la nécessité de les protéger en s'attaquant au problème des déchets marins. Elle a suggéré de lancer des projets pilotes dans le domaine de la gouvernance et de la connaissance des océans, impliquant des universités, des centres de recherche et des écoles maritimes.

Pilier III : Énergies marines renouvelables

Regrettant que l'énergie marine renouvelable reste sous-développée dans la région atlantique, le Parlement a souligné qu'une réforme de l'économie bleue dans la région pourrait contribuer à la transition vers une énergie propre, en tirant parti du potentiel croissant des énergies renouvelables en mer et de la gestion durable de l'espace maritime, conformément au pacte vert pour l'Europe.

Pilier IV : Océans en bonne santé et côtes résilientes

Les députés ont regretté que le plan d'action ne mentionne pas la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion du milieu marin qu'exige la directive-cadre «stratégie pour le milieu marin». Ils ont demandé à la Commission et aux régions atlantiques de :

- promouvoir un grand projet conjoint de dépollution de l'océan atlantique et de ses fonds marins;
- soutenir la construction de centres de collecte et de traitement des déchets marins, en matières plastiques et autres;
- renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques dans les cas d'accidents maritimes et terrestres et de catastrophes naturelles;
- mettre au point, en coopération avec l'Organisation maritime internationale, des initiatives ambitieuses et une feuille de route pour la décarbonation des navires sur la base d'une analyse d'impact.

Gouvernance

Le Parlement a invité la Commission à **réviser la stratégie actuelle**, au vu des graves insuffisances constatée. Il a demandé que les représentants de toutes les régions concernées soient intégrés aux

délégations nationales et que les PTOM atlantiques et les pays tiers de l'Atlantique soient invités à participer à la stratégie. Il a proposé des rencontres, au moins annuelles, ou plus fréquentes, entre les États membres et leurs régions participant à la stratégie, la Commission, le Parlement européen et toutes les parties prenantes, afin de favoriser une meilleure coordination et un suivi fréquent des mesures mises en place.

Enfin, la Commission est invitée à procéder à une analyse approfondie des avantages de la mise en œuvre d'une **macro-région atlantique**, qui permettrait de relever les défis communs auxquels ces régions sont confrontées.